

Le "Comité National de Population", placé sous l'égide du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, lauréat cette année du Prix des Nations Unies.

Créé par décret exécutif N° 98-157 du 16 mai 1998, le Comité National de Population, s'est vu décerné le prix des Nations Unies en matière de population, par le Fonds des Nations Unies pour la Population à New York le 2 mai 2007.

Dans le cadre de son mandat, le Comité National de Population a apporté son appui au Gouvernement sur la formulation des politiques de population afin d'intégrer la dimension démographique dans les plans et programmes de développement social et économique du pays. Au nombre de ces missions le Comité National de Population a aussi aidé à introduire l'enseignement de la démographie dans les programmes scolaires, ainsi qu'à parrainer d'importantes recherches sur les causes déterminantes de la fécondité, et il a pris part à des activités de plaidoyer très diverses.

En effet, reconnaissant l'importance particulière de la création d'un prix destiné à promouvoir le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou de contribuer à leur solution, reconnaissant qu'il faut faire connaître et comprendre les questions de population, surtout au niveau des individus et des collectivités dans chaque pays et conformément aux priorités et plans nationaux, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 17 décembre 1981 une résolution portant sur la "création du Prix des Nations Unies en matière de population" (36/201). Ce prix est décerné à ceux qui ont contribué de la façon la plus remarquable à la connaissance des questions démographiques ou à leur solution.

Les lauréats ont été choisis cette année par un Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population. Le Comité étant composé de 10 Etats Membres, élus pour un mandat de trois ans par le Conseil économique et social des Nations Unies. L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, faisait office de secrétariat à ce Comité. Le Secrétaire Général M. Ban Ki-moon et la Directrice Exécutive de l'UNFPA, Mme Thoraya Ahmed Obaid, en sont ex-officio membres. Le poids dont le Fonds des Nations Unies pèse sur la détermination des politiques mondiales de population, et qui est sans commune mesure avec celui de tout autre organisme ou organisation, s'explique en grande partie par le fait que le Fonds parle au nom de tous les pays.

Le Comité National de Population Algérien partagera ce prix avec le Conseil National malaisien de la population et de la famille au titre des institutions et Messieurs Allan Rosenfield de l'Université Columbia et Hossein Malek Afzali de l'Iran, au titre d'individualité, autres lauréats du prix, lors d'une cérémonie de la remise des prix qui sera organisée à New York le 7 juin 2007.

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est une organisation internationale au service du développement qui promeut le droit de chaque femme, homme et enfant à vivre en bonne santé et à jouir de chances égales. L'UNFPA vient en aide aux pays qui utilisent les données relatives à la population afin de concevoir des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, chaque accouchement sans danger, chaque jeune non contaminé par le VIH/sida, chaque fille et femme traitée avec dignité et respect.